

>> Tribune libre

>> L'AUTEUR

Jean-Pierre KIEFFER

Douleurs animales : une étude de terrain s'avère nécessaire

Jean-Pierre KIEFFER

Président de l'OABA

>> Tribune libre

Le président de l'OABA* revient sur le rapport d'expertise présenté par l'Inra sur les douleurs animales. S'il loue cette initiative, il regrette qu'elle ne soit assortie ni d'avis ni de recommandations et attend désormais une étude terrain permettant d'évaluer concrètement la douleur en abattoir.

L'OABA* salue le rapport d'expertise présenté par l'Inra sur les douleurs animales, mais souligne les limites de cette étude bibliographique (lire aussi DV n° 1058-1059 page 24). En effet, comme le précise l'avant-propos, ce rapport n'émet ni avis, ni recommandation. En cela, on est loin des attentes exprimées lors des Rencontres Animal et société, en particulier concernant l'abattage.

L'OABA espère donc, comme exprimé lors du colloque, qu'après l'étude bibliographique, on passera très prochainement à une étude sur le terrain permettant concrètement d'évaluer la douleur en abattoir pour la limiter. Cette étude éclairerait les responsables bien-être animal instaurés par le nouveau règlement européen et contribuerait à la formation du personnel rendue obligatoire. Cela permettrait d'établir des échelles multiparamétriques de la douleur, dont le rapport souligne l'absence, pour les différentes espèces d'animaux de boucherie.

L'OABA émet quelques critiques sur le texte du rapport. Il est mentionné « Environ un tiers des abattoirs est autorisé à pratiquer des abattages rituels (données de 2000-2003) ». Il convient de reprendre le rapport établi par la DGAL en 2008 qui précise

que « 59 % des abattoirs effectuent du rituel » et « que 49 % des ovins et caprins et 32 % des ruminants sont abattus en rituel ». Alors que ces abattages rituels ne devraient concerner que 10 % à 15 % de la population en France.

Temps de saignée de plus de 10 minutes...

Le rapport précise pour l'égorgeage en abattage rituel sans étourdissement : « la douleur est potentiellement intense mais de courte durée ». Comment peut-on préciser « de courte durée », alors que des études montrent des temps de saignée pouvant atteindre plus de 10 minutes... Il n'est pas fait référence au rapport de l'AESA** de juin 2004 qui précise que des études ont montré que l'activité cérébrale pouvait être conservée plus de 2 minutes après l'égorgeage.

Le rapport d'expertise n'apporte pas d'information sur les cadences qui doivent être respectées en abattage rituel et qui soulèvent problème. Dans un courrier du 12 octobre dernier, Monsieur le ministre Bruno Le Maire écrivait « Je souhaite que soit établi sur la base de recommandations scientifiques un critère spécifique de durée minimale où la contention doit être maintenue pendant la phase de saignée ». Nous attendons cette étude.

Le rapport indique que l'étourdissement « est presque toujours associé à un inconfort physique et psychologique de l'animal » et critique des méthodes d'étourdissement qui pourraient entraîner des douleurs, alors qu'en

fait, dans les exemples cités, il ne s'agit que de mauvaises utilisations du matériel qui ne doivent pas remettre en cause la pratique de l'étourdissement.

Nous espérons donc une suite. ■

*OABA : Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs.

